

AVIS DE PUBLICITE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A LA SUITE D'UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), la Commune de PONS procède à la publication du présent avis de publicité à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée d'une entreprise qui a fait une proposition d'occupation du domaine public en vue de l'exercice d'une activité économique au sein du camping municipal de Pons.

LIEUX D'EXECUTION

Camping 3* Le Paradis, Avenue du Poitou à PONS (17800)

Surface de 13 500 m² sur les parcelles cadastrales suivantes : AS 0760 et 0759

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

1. Le camping Le Paradis est composé :

- 60 emplacements dont 17 avec possibilité de branchement électrique + évacuation eaux usées et 24 équipés avec possibilité de raccordement électrique.
- 1 bloc sanitaire de 61 m² (avec WC accessibilité PMR)
- 1 bloc sanitaire de 52 m²
- 1 aire de jeux
- 1 aire de services pour camping-cars avec 5 emplacements à l'extérieur du camping
- Une maison de 140 m² comportant l'espace d'accueil du camping, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 WC, 1 cuisine/séjour, 1 séjour ou potentielle salle multi activités et un local technique.
- Un local de restauration de 70,41 m² comportant une salle d'accueil public de 57,13 m², d'une cuisine de 8,06 m² et d'une pièce de rangement de 5,22 m², espace extérieur.

DUREE

L'occupation du domaine public est conclue pour une durée de sept ans à partir du 1^{er} Mai 2024.

MONTANT DE LA REDEVANCE

Le montant de la redevance est minimum de 10 % du chiffre d'affaires.

MODE DE PASSATION

Procédure de sélection en application de l'article L.2122-1-4 du CGPPP.

CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront étudiées selon les critères suivants :

- **Critère 1** : Projet du candidat proposé pour le site : qualité commerciale, économique, environnementale et touristique, périodes d'ouverture, clientèles ciblées, promotion et commercialisation du camping au niveau national, moyens humains et matériels mis à disposition par le candidat /**45 points**
- **Critère 2** : Profil du candidat : références, expériences professionnelles avérées dans la gestion d'établissements similaires, et qualifications dans les domaines touristiques et commerciaux / **25 points**
- **Critère 3** : Montage financier proposé par le candidat : prévisionnel d'exploitation détaillé incluant les services offerts, la politique tarifaire, montants des investissements, redevance proposée, capacité économique financière du candidat / **30 points**

REMISE DES CANDIDATURES

La date limite de remise des candidatures est fixée au **Lundi 4 Mars à 12h00**.

Le dossier de candidature devra être déposé par courrier recommandé ou contre récépissé à :

MAIRIE DE PONS
Esplanade du Château
BP 76
17800 PONS

L'enveloppe portera la mention suivante :

APPEL A CANDIDATURES
« AOT CAMPING LE PARADIS »
NE PAS OUVRIR

Le dossier de candidature sera composé des documents suivants :

- **Une note méthodologique répondant aux critères de sélection ;**
- **Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire ;**
- **Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices ;**
- **Tous renseignements que le candidat jugera nécessaire.**

Toutes informations complémentaires peuvent être sollicitées par courriel à l'adresse suivante : mairie@pons-ville.fr

AFFICHAGE

Le présent avis de publicité est publié sur le site internet de la Ville de Pons ainsi que sur le panneau d'affichage de la Mairie.